

CENTRE HOSPITALIER PIERRE OUDOT IMAGERIE MEDICALE

30 Avenue du Médipôle - BP 40348 38302 BOURGOIN-JALLIEU Cedex

Tél: 04.69.15.71.55 / Fax: 04.69.15.71.61 / e-mail: chpo-cri@ghnd.fr

N° Finess de l'établissement : 380000034

Docteurs: E. BAROTH, C. BENZEKRI, F. IBN SOUDA, M.A. SILHADI, Docteurs: N. BERTHAUD, M. DRANSSART, F. FRANCOIS, K. GYORI, C. LOUBIER, A. OMAR, C. PETIT-RAMILLON, M. SABSOOB,, O. CHAMEROY,

BLANCHET Myriam 66 CH DES FRENES

Respect des gestes barrières et port du masque obligatoire au sein de l'établissement

38110 ST JEAN DE SOUDAIN

Le 21/11/2022

Vous avez rendez-vous pour votre IRM à l'Hôpital de Bourgoin-Jallieu Le lundi 27 février 2023 à 09:50



Il est <u>impératif de confirmer</u> votre rendez-vous <u>8 jours avant</u>
par mail : chpo-cri@ghnd.fr ou au 04.69.15.71.55 dans le cas contraire,
nous serons dans l'obligation d'annuler votre rendez-vous.

Dès réception de ce courrier

merci de nous faire parvenir une copie de votre ordonnance précisant la pathologie recherchée, ainsi que le questionnaire <u>dûment complété</u>.

A défaut de réception de ces éléments avant la date de votre RDV, ce dernier pourra être repoussé voire annulé. (Envoi possible par fax, mail ou courrier)

Veuillez-vous présenter <u>30 minutes</u> avant l'heure de votre rendez-vous, en vous rendant <u>directement</u> à l'accueil de l'Imagerie afin de faire votre dossier administratif.

Dans tous les cas, veuillez vous munir des documents suivants :

- ☑ Votre carte d'identité (pour les mineurs le livret de famille)
- ☑ Votre carte vitale, votre carte de mutuelle
- ☑ L'attestation CMU ou l'attestation d'accident de travail ou de maladie professionnelle
- ☑ Le protocole de soins (ALD ou 100%)
- ☑ L'original du courrier ou de l'ordonnance du médecin prescripteur obligatoire pour l'examen
- ☑ L'original du questionnaire obligatoire pour l'examen
- ☑ Les examens déjà réalisés en rapport avec celui de ce jour
- ☑ Les résultats de votre prise de sang, le produit de contraste si prescrits.

Vous avez un rendez-vous sur une vacation privée (sans dépassement d'honoraire) :

Une feuille de soins vous sera remise pour le remboursement (sécurité sociale/mutuelle). Un moyen de règlement est à prévoir : chèque ou espèces, <u>PAS DE CB</u>.(prévoir de la monnaie)

Afin de faciliter votre accueil sur l'établissement, un parking payant est à votre disposition. En cas de retard non justifié de votre part, votre examen pourra être reporté à une date ultérieure.